

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La commune de Marseillan sollicite les personnes intéressées à manifester leur intérêt en vue d'installer des manèges pour la période allant au maximum du mois d'avril au mois d'octobre 2026, sur la place du marché à Marseillan Plage.

En application de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques (CG3P), la commune sollicite tous les opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'occupation des espaces présentés ci-dessous.

Le projet est le suivant :

- Installation de manèges destinés à l'animation touristique de la station

Les documents suivants sont obligatoires afin que votre candidature puisse être étudiée :

- ✓ Assurance professionnelle
- ✓ Photo du manège
- ✓ Extrait Kbis de moins de 3 mois
- ✓ Description du manège avec emprise au sol
- ✓ Plan d'implantation avec côtes
- ✓ Dossier complet du contrôle de conformité

Le tarif, fixé par délibération du conseil municipal en date du 25/11/25, est de 6,10 €/m²/mois.

Toute personne intéressée par l'occupation susmentionnée est invitée à manifester son intérêt, en envoyant une offre conformément aux documents de la consultation, avant le 15/03/2025